Image not found or type unknown

Remboursement d'un avoir ?

Par **matthieuw**, le **14/06/2011** à **16:09**

Bonjour,

J'ai acheté un sac d'une valeur de 120 euros dans une boutique indépendante.
Apres avoir offert ce sac a mon amie, je décide de la ramené car la couleur ne lui correspondait pas.
Je décide donc de retourner au magasin pour un changement de sac hors il n'y avait plus de sac de ce genre dans le magasin.
La vendeuse me donne donc un avoir de 120 euro mais âpres une dizaine de visite au magasin elle me dit que les sacs qu'elle doit recevoir ne sont toujours pas arrivé et sa fait 3 mois qu'elle me dit sa.
Puis je demander un remboursement à la place de l'avoir ?

Merci

Par **Claralea**, le **14/06/2011** à **16:14**

Bonjour,

Ce n'est pas une erreur du magasin ou un problème sur le sac, mais bel et bien vous qui avez fait une erreur de couleur, enfin votre amie ne l'aimait pas. Le magasin n'est donc pas tenu de vous le rembourser.

La commerçante n'etait pas obligée de vous faire un avoir, juste un echange. En vous faisant cet avoir, elle a fait un geste commercial, vous ne pouvez lui demander un remboursement pour un sac qui n'avait aucun defaut.

Par ailleurs, lui avez vous demandé la duree de validité de cet avoir, pour certains magasins, c'est un mois, pour d'autres un an, donc posez lui la question avant que votre avoir ne vaut plus rien et perdre ainsi 120 euros

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés